

A l'adresse des Maires, adjoints, conseillers municipaux et membres de la CCID

ABANDON DU LEVÉ DE BÂTI

A l'heure d'une politique de désengagement de l'État sur certaines de ses missions, et de la réduction des effectifs, le Corps des géomètres-cadastrateurs est directement impacté ainsi que votre collectivité.

Le plan cadastral des communes réalisé par les géomètres-cadastrateurs remonte à Napoléon 1er, plan qu'ils ont, entre autres, continuellement enrichi, par le levé sur le terrain des constructions, en obéissant à des exigences de précision de levé.

Par une instruction du 05/02/2018 émanant de la Direction Générale des Finances Publiques, cette mission sera suspendue. Elle sera ensuite soit externalisée soit réalisée avec des méthodes au rabais. Pour votre collectivité, les conséquences seront soit un coût supplémentaire, soit des bases fiscales à la baisse.

Les géomètres-cadastrateurs conscients de l'importance et de la qualité du plan cadastral pour les communes (plan local d'urbanisme, implantation des réseaux, gestion des voiries, l'adressage, le recensement de la matière fiscale) entendent ne pas l'abandonner.

Les géomètres-cadastrateurs forment le dernier corps d'État à assurer le maillage du territoire. Ils œuvrent à l'exhaustivité de la documentation cadastrale du point de vue topographique et fiscal permettant ainsi de fiabiliser les bases de la fiscalité locale et de conserver un plan cadastral fiable. La documentation cadastrale dont le plan fait partie n'est pas le résultat d'un assemblage de données informatiques diverses et disparates mais bien un recensement de fond des éléments de terrain dont les géomètres cadastrateurs en sont la source principale.

Les géomètres-cadastrateurs s'opposent fermement à cette décision d'abandon, qui serait véritablement *catastrophique pour la fiscalité* et tous les utilisateurs du plan.

Pour la qualité de vos bases fiscales donc la pérennité de vos budgets, et pour des travaux réalisés avec professionnalisme sans coût exorbitant pour votre collectivité, les géomètres-cadastre vous demandent d'intervenir par tous les moyens que vous jugerez utiles afin de les soutenir dans cette mission de service public de qualité.

A défaut d'être entendus par la Direction Générale des Finances Publiques, ils seraient amenés à boycotter les CCID et envisager d'autres actions.

Les géomètres-cadastre du département des Pyrénées Orientales.